

GUIDE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025/2026

1. ORGANISATION DE LA RENTRÉE DES CLASSES

	CLASSES ATTENDUES	DEMI PENSION	ACCUEIL DES INTERNES
LUNDI 01/09/25 9H00/12H00 accueil par le professeur principal	Toutes les 2ndes BAC PRO Toutes les 1ères années CAP	12H05	A PARTIR DU LUNDI 1 SEPTEMBRE

	CLASSES ATTENDUES	DEMI PENSION	Entretiens individuels
MARDI 02/09/2025 9H00-12H00 accueil par le professeur principal	Toutes les 1ères bac pro Toutes les 2èmes années de CAP Toutes les terminales bac pro Tous les BTS	12h05	3è prépa métiers Toutes les 2ndes bac pro Toutes les 1ères années CAP Toutes les 1ères BAC PRO Toutes les terminales BAC PRO
13h00 / 17h00	3 ^{ème} Prépa Métier		

Tous les élèves seront convoqués le lundi 1^{er} après-midi ou le mardi 2 septembre 2025 pour un entretien individuel de rentrée, selon un planning fourni par le Professeur Principal lors de la demi-journée d'accueil

MERCREDI 3 septembre 2025 : Reprise des cours pour tous selon l'emploi du temps

2. REGLEMENTATION GENERALE DES ATELIERS

Tous les élèves doivent **obligatoirement** porter une tenue de travail (voir fiche spécifique pour chaque section) et des chaussures de sécurité conformes.

L'accès à l'atelier ne sera pas autorisé sans la tenue complète.

Le règlement général des ateliers ainsi que le règlement particulier à chaque atelier seront portés à la connaissance et visé de chaque élève.

3. MANUELS SCOLAIRES – MATERIELS – SERVICES

- a. La Région Normandie fait bénéficier chaque élève d'une aide à la scolarité avec le dispositif « atouts Normandie »

Bénéficiaires et montants de l'aide :

- Pour tous les lycéens :
 - livres : 40 euros
- Pour les lycéens de 1^{ère} CAP et de 2de BAC PRO , 3ème pm:
 - professionnel : 100 euros

- b. Il est conseillé de réserver les ouvrages scolaires auprès des librairies dès le mois de juillet. Aucune avance financière ne peut être demandée lors de la réservation.

- c. **La Maison Des Lycéens** apporte une aide aux activités socioculturelles, aux activités sportives, aux voyages et aux sorties organisées par l'établissement. Il favorise l'entraide et la solidarité entre les élèves. La cotisation annuelle s'élève à **10 euros**.

4. REGIME D'INTERNAT DE DEMI-PENSION

L'inscription d'un élève à l'internat est trimestrielle. Tout trimestre commencé est dû.

Pour la demi-pension, les familles ont le choix entre le forfait trimestriel et l'achat de repas au détail (service dit à la prestation).

En cas de changement de régime en cours d'année, la famille doit prévenir le chef d'établissement par écrit, avant la fin du trimestre entamé.

5. SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE

Contrôle des absences et des retards : les parents sont tenus, conformément au règlement intérieur, de prévenir immédiatement le lycée, en téléphonant au service de la vie scolaire au 02.35.72.69.11, ou par email à : cpe.0760087g@ac-normandie.fr en précisant les motifs, **puis de justifier par écrit** (billets jaunes du carnet de liaison).

6. INFORMATIONS SUR L'INTERNAT

-
- Trousseau des internes :
 - o 1 couette 140X200, 1 housse de couette, 1 drap housse et 1 taie de traversin (1 oreiller peut être amené avec la taie)
 - o 1 cadenas dont un double de clé devra être remis et conservé par les CPE
 - o les effets personnels

7. ÉLÈVES BOURSIERS

Les élèves boursiers, nouveaux dans l'établissement à la rentrée 2025, doivent **impérativement** s'assurer du **transfert du dossier** de bourse auprès du secrétariat du Proviseur **le plus rapidement possible**.

8. ASSURANCE SCOLAIRE

Elle est exigée pour toute activité facultative hors de l'établissement et hors du temps scolaire (voyage scolaire, visite, sortie, etc.). Elle doit être fournie dès la rentrée.

9. SERVICES SOCIAUX – ASSISTANTE SOCIALE – PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Il peut être attribué des aides financières : Fonds social lycéen et Fonds d'aide à la restauration
- Madame la Psychologue de l'Éducation Nationale assure une permanence au lycée, prendre rendez-vous à la Vie scolaire.

10. PREMIÈRE RÉUNION POUR LES PARENTS ET RESPONSABLES LEGAUX DES NOUVEAUX ÉLÈVES (classes de 3^e, 2nde bac pro et 1^{ère} CAP)

VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2025 à 17h00
Salle Polyvalente puis aux ateliers